

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 15 (1877)
Heft: 2

Artikel: [Nouvelles diverses]
Autor: J.E.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-184164>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 19.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

modeste vœu en faveur de Montbenon, le seul endroit qui réponde en tous points au but depuis si longtemps cherché.

Montbenon ne coûte rien : question capitale. Et l'on doit d'autant moins hésiter à en faire le choix définitif que la réalisation de ce projet ne nous priverait en aucune façon de notre belle promenade, qui en serait au contraire améliorée.

On l'a dit avec raison : « Montbenon est un vaste salon, qu'un meuble élégant et de bon goût ne peut qu'embellir. »

Ce meuble, ce palais placé au centre de la grande pelouse, entouré d'un beau parterre, de plantes d'agrément, d'une pièce d'eau, de bancs pour les promeneurs, sera incontestablement d'un effet superbe.

L'édifice n'obstruera nullement le panorama dont nous jouissons de ce site que nous aimons et auquel nous tenons peut-être plus que ceux qui semblent pleurer sur son sort. Non, la promenade notamment agrandie sur la vigne que la ville possède au midi, laissera de ce côté une terrasse avancée et spacieuse, d'où l'œil embrassera mieux encore le bassin du Léman.

Qui va maintenant sur Montbenon ?...

Autrefois c'étaient les militaires et les bonnes d'enfants, point de départ de cette ennuyeuse rittournelle :

Si les bonnes d'enfants n'aimaient pas les militaires,
Les militaires n'aimeraient pas les bonnes d'enfants.

Les militaires partis, restent les bonnes d'enfants, deux ou trois petits rentiers qui vont y faire des économies, des faiseurs de bon lundi, des ouvriers sans ouvrage, couchés sur tous les bancs.

Le soir, et à la faveur de l'obscurité, le tableau change d'aspect mais ne s'améliore pas.

Donc le seul moyen de donner à la place de Montbenon le caractère et la dignité qu'elle doit avoir ; le seul moyen de la rendre accessible, agréable à tout le monde et à toute heure, c'est d'y construire le palais du Tribunal fédéral. L. M.

D., le 8 janvier 1877.

Monsieur le Rédacteur,

Tout le monde connaît la fameuse théorie de Darwin d'après laquelle l'homme ne serait qu'un singe perfectionné. Sans vouloir la combattre, je puis dire que notre religion la réduit à néant, puisque, suivant cette théorie, on est obligé de nier la création d'Adam.

Voici une plaisante anecdote à laquelle elle a donné lieu :

Dans un café de notre ville se trouvait un monsieur très bien mis et un paysan. Chacun buvait sa *chopine* de petit blanc sans se dire un mot, quand tout à coup parut dans la rue un montreur de singes avec deux de ces intéressants quadrumanes. Il fit faire quelques tours de gentillesse à ces animaux, tendit sa casquette et poussa plus loin.

« Il faut avouer que nous avons fait de grands

progrès, dit le monsieur en se rassoyant, car nous ne ressemblons plus guère à ces animaux. »

Le paysan le regarda d'un air interrogatif.

— Mais oui, mon brave, reprit l'autre, ne savez-vous donc pas que l'homme n'est qu'un singe perfectionné. Et il chercha à prouver au paysan, par tous les arguments possibles, la vérité de ce qu'il avançait. A la fin, à bout de science, il se tut et le paysan, qui avait semblé réfléchir un instant, s'écria :

— Ne pu pas cein avalâ; ne pu pas mé repré-
sentâ lo rièr grand de mon rièr grand chauta su
lo noyi dau câro.

— C..., le 8 janvier 1877.

Monsieur le Rédacteur,

Veuillez avoir l'obligeance d'insérer dans les colonnes de votre aimable journal, l'engagement suivant, pris en municipalité, au sujet du placement d'une jeune fille assistée par la commune, il y a quelques années, dont je reproduis textuellement la rédaction, me réservant, toutefois, la date et les noms propres. Voici le texte :

« Ensuite de la publication incarsérée dans la feuille des avis officielle sous date du... au sujet du placement de... »

» 1^o La Municipalité de cette commune la place en pension p^r le terme dun an au conditions suivantes :

» 2^o Le maître de pension a qui elle sera adjugée devra la nourri.

» 3^o L'entretenir convenablement, et l'entretenir d'habillement et la rendre avec 2 vêtements neuf complet et en bon état avec trois chemises au bout de l'année si elle ne lui est pas radjugée à nouveau.

» 4^o Si par hasard elle venait à quitter sa pension la Mté se réserve le droit de ne payer sa pension qu'à ratte du temps quelle en aura profité.

» De plus la Mté exige qu'elle ne soit occupée qu'au habitudes du séxe.

» 6^o La Mté se réserve jusqu'à la fin courant pour l'adjugé au soumissionnaire qui l'aura soumis sionné.

» 7^o De plus elle devra être rendue chez le soumissionnaire franco et sans aucun frais p^r la commune... »

Agréez, etc.

J. E.

On a dit avec beaucoup de justesse : La poésie ne souffre pas la médiocrité. Aussi, dans ce siècle de réalisme, n'acceptons-nous en poésie, que ce qui nous paraît avoir quelque valeur, et nos lecteurs n'en demandent, à coup sûr, pas davantage. Mais quand un de nos collaborateurs nous envoie des vers aussi beaux, aussi corrects que ceux qu'on va lire, nous n'hésitons pas à les accueillir.

MUSIQUE ET POÉSIE.

Dans un hymne d'amour peindre toute une vie,
Mettre son âme à nu dans un chant solennel,
Graver dans un sonnet le sceau de son génie,
Et par là se rendre immortel.

Faire jaillir des cieux un flot de poésie,
Répandre tour à tour le sourire ou les pleurs,
Enivrer tous les sens et ravig tous les coeurs,
Voilà le sort de l'Harmonie.

Voix des airs, voix des cieux, sublimes mélodies,
Brisés dans les bois verts, murmures du torrent,
Chants des pâtres remplis de douces rêveries,
Répétés par l'écho mourant.

Chants de deuil étouffés des nations esclaves,
Chants de gloire et d'espérance d'un peuple révolté,
Chants triomphants de ceux qui brisent leurs entraves.
Nobles chants de la Liberté.

Vibrez longtemps encor dans ma belle patrie,
Chants de reconnaissance et de joie et d'amour!
Fleur de la liberté ne sois jamais flétrie,
Epanouis-toi chaque jour.

O musique ! à ta voix l'homme se sent renaître,
Tu répands dans son âme un avant-goût des cieux;
Et les arrêts de Dieu semblent se reconnaître
Dans les chansons de nos aïeux.

Le bordon dè Dzâoteins.

Dzâoteins, lo 10 janvier dè sti an.

A vo que vo z'écridè per dessus lo Conte.

On no z'a racontâ voutré gandoisés que vo mettè su voutron papâi; mâ vîgno vo derè que vo z'êtés bin n'hardi dè mettrè dâi z'afférès su clliâo dè Dzâoteins, que n'est rein què dâi meintés, que n'ia pas pî on mot dè veré; et pi que vo z'a-t-on fê po no mettrè dinsè pé la leinga dâo mondo ?

L'autra né su z'u ào Chasseu, tsi Deppierraz, que y'é démandâ iena dè clliâo novallès quartettés et que iavâi quie on pecheint niô dè dzeins qu'accutavon ion que liaisâi on espêce dè nouvelliste que l'est don lo Conte. Adon ion dè clliâo coo mè fâ : « Vo z'ai chaleu, pè Dzâoteins, clliâo dè Lozena lâi vont allâ ài bordons... » Ai bordons!! que dâo diablio est-te onco gosse, que mè su de!... L'est veré que l'est pliein dè voleu per lé; se bâyî se voudront petêtrè veni no robâ noutrâ thélo po avâi lo mâ, kâ binsu que por leu, lè z'avelhiès et lè bordons l'est tot tot lo mémo diablio. Tot parâi poivo pas cein craisâ et lâo z'é de : Câisî vo bedans ! Adon m'ont montrâ lo foliet ique iô cein étâi marquâ et y'é liais : *Deux cloches seront transportées, le bourdon de Joutens-Mézery* et pi onco on autre, que y'é de : « n'est sacredié pas dâi bordons que vollion, l'est bo et bin noutra clliottse, » et clliâo lulus dè pè lo Chasseu fasont dâi recasâiès que cein mè... quiet!... cein mè démedzivè. Pâo-t-on mettrè dâi tôlès folérâ su lè gazettâs, que mè su peinsâ, et y'aré rizu tot coumeint lè z'autro se n'iavâi pas z'u que noutra clliottse l'est on bordon. Quin mépris ! kâ voudré bin savâi se le bordenè ! T'einlevâi-te pas po dâi pétaquins ! Onna clliottse qu'a lo pe bio son dè tot lo canton après cllia dè Malapalud !! Se l'aviont de que l'étâi on guelin ào bin on senau, pacheince, y'aré de : c'est rein què pè dzolozi que diont dinsè; mâ on bordon!... crûr non!... pu pas cein avalâ. Porquiè ne diont te rein dè cllia dè Prelhy, ni dè cllia d'Epalindze, que ne vaillon pas pipetta à coté

dè la noutra. Et lè leu pè Lozena ! que y'ein a iena qu'on derâi on vîlho bernâ cabossi que fiai contré on cassotton feindu. N'ont pas dè quiet tant sè bragâ; mâ on derâi que du que l'ont on tsemin dè fai à quetalla tot lo resto dâo canton n'est què dè la moqua dè tsat. Que sè quetalléyon, se vollion, se sont trâo tsaroppès po allâ à pî du la gâra, mâ que n'insurtéyon pas lè bravès dzeins ! ôûdè vo ?

Djan MOUZET.

Nous avons raconté dernièrement l'histoire d'un commis d'exercice disant à ses conscrits : « Au commandement de halte ! on rapproche vivement le pied qui est à terre de celui qui est en l'air et on ne bouge plus ! » Cette boutade a longtemps préoccupé un enfant, cherchant le moyen de satisfaire à ce commandement.

« Tu comprends Charles, lui disait son frère ainé, qu'il est impossible de mettre à la fois les deux jambes en l'air.

— Comment, on ne peut pas ! regarde seulement !

Le moutard se couche sur le dos et lève une jambe.

— Commande maintenant halte ! dit-il à son frère et tu verras si je ne mets pas les deux pieds en l'air.

Dans un déjeuner de savants, la conversation tomba sur les étymologies, et chacun de proposer celles qu'il croyait les plus curieuses et les plus probables. Un des assistants, qui n'avait pris qu'une faible part à la discussion, prit enfin la parole et indiqua les suivantes, qui obtinrent l'assentiment général : *Chaudron*, espèce de vase que l'on met au feu, parce qu'il est chaud et rond. — *Le pantalon* est ainsi appelé, parce qu'il pend jusqu'au talon. »

Un propriétaire d'hôtel nous disait l'autre jour, en nous parlant d'un étranger qui venait de partir sans prendre congé : ce coquin me doit la pension d'une année à peu près. Cependant, je suis encore content d'une chose. Ma femme insistait pour que je lui en augmentasse le prix, et j'ai parbleu eu bonne chance de ne l'avoir pas écoutée, car autrement je perdrais au moins cent quatre-vingt francs de plus.

Malgré une pluie torrentielle, quelques amateurs de la pêche à la ligne, postés sur le nouveau quai de Vevey, persistaient courageusement à attendre que les poissons voulussent bien *mordre*. Un passant, attiré par la curiosité de ce spectacle, s'approche un instant et allait continuer sa route lorsqu'un brave homme lui dit : Ne trouvez-vous pas que c'est folie de pêcher par un temps pareil?... Figurez-vous, *Mossieu*, qu'il y a une heure qu'ils bravent ces torrents de pluie ; pourquoi ? pour quelques misérables *bolliats*...

— Une heure, dites-vous ; en êtes-vous bien sûr ?